

Règlement du concours de crèches

Robion et les Taillades

2020-2021

ARTICLE 1 :

Un concours de crèches provençales est organisé en partenariat entre l'association des amis de Don Savié de Fourviero et les paroisses catholiques de Robion et des Taillades, pour les habitants des communes de Robion et des Taillades, et des communes limitrophes (Cabrières-d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Maubec, Lagnes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Maubec)

ARTICLE 2 :

Ce concours de crèches provençales a pour but de maintenir cette ancienne tradition et encourager les participants à réaliser eux-mêmes leurs crèches.

ARTICLE 3 :

Ce concours sera lancé officiellement pour le premier dimanche de l'Avent, à la fin de la messe en l'honneur de Saint Eloi, à Robion. Il prendra fin au dimanche de l'Epiphanie. La remise des prix aura lieu ensuite.

ARTICLE 4 :

Tous les habitants de Robion, des Taillades et des communes limitrophes peuvent prendre part à ce concours. L'inscription, avec le droit d'inscription, doit être envoyé à l'adresse suivante « Concours de crèches », presbytère 24, place de l'Eglise, 84440 Robion.

ARTICLE 5 :

Le montant du droit d'inscription est fixé à 5 euros, pour l'année 2020-2021, en espèces ou par chèque à l'ordre de « Les amis de don Savié »

ARTICLE 6 :

Les crèches qui peuvent concourir sont celles qui sont démontées et reconstituées de manière différente chaque année, avec les matériaux traditionnels et les santons.

ARTICLE 7 :

Il y a aura trois premiers prix, selon trois catégories :

- 1^o prix crèche traditionnelle, avec les santons d'argile ;
- 1^o prix crèche originale,
- 1^o prix enfant, pour les crèches réalisées par des enfants, exclusivement, jusqu'à l'âge de 12 ans (inclus)

Chacun des gagnants du premier prix dans chaque catégorie recevra un bon d'achat. Les autres seront classés en fonction des points obtenus.

ARTICLE 8 :

Le jury est constitué de 7 membres, à titre indicatif. Ils ne pourront pas prendre part au concours.

Le curé de Robion et des Taillades et le président de l'association des amis de don Savié seront membre du jury. Dans la mesure du possible, le jury sera constitué, en outre, de deux élus, de deux membres d'associations provençales et d'une autre personne reconnue pour son attachement aux traditions provençales ou à la vie locale.

ARTICLE 9 :

Les membres du jury seront désignés par le conseil d'administration de l'association des amis de Don Savié et Monsieur le curé de Robion et des Taillades..

ARTICLE 10 :

Les crèches seront visitées par deux membres du jury qui prendront plusieurs clichés de la crèche et des maîtres d'œuvre. Ils rempliront une fiche d'évaluation, avec un numéro d'ordre et la photo de la crèche.

ARTICLE 11 :

Les visites des crèches se feront le mercredi ou le vendredi entre 18 h et 20 h, ou le samedi entre 10 h et 12 h.

ARTICLE 12 :

Les candidats déterminent eux-mêmes dans quelle catégorie ils souhaitent participer : traditionnelle, originale ou enfant.

ARTICLE 13 :

Les crèches seront notées sur **30 points**. Pour chaque catégorie, le minimum est 1, et le maximum 5.

ARTICLE 14 :

Les critères d'évaluation seront les suivants :

1° Catégorie :

5 points

Il s'agit de ne pas privilégier les grandes crèches par rapport aux petites.

5 points : petite crèche

2 points : crèches moyenne

1 point : grande crèche

2° Appréciation générale :

5 points

Il s'agit de donner une impression d'ensemble en intégrant le choix et la disposition des santons.

3° Travail personnel :

5 points

- choix des matériaux,
- décoration
- fabrication de pièces, d'éléments
- utilisation de matériaux naturels

3° Mise en valeur de la nativité :

5 points

L'ensemble de la crèche doit mettre en évidence la scène de la Nativité.

4° Fond, décor, et perspective :

5 points

Il s'agit d'évaluer le soin apporté à la mise en scène :

- présence d'un décor de fond
- intégration et harmonie avec l'ensemble
- respect des proportions
- utilisation de la lumière

5° Santons

5 points

La crèche provençale est composée de santons en argile, peints :

- qualité des santons
- choix des santons
- placement

6° Détail

5 points

Il s'agit d'évaluer le soin apporté aux détails, dans les scènes secondaires.

- présence scènes secondaires
- intégration et harmonie à l'ensemble ;
- originalité
- cohérence

ARTICLE 15 :

Les participants seront avertis de la date de remise des prix.

FICHE D'INSCRIPTION
Pour le concours de crèches provençales
Robion – les Taillades
2020-2021

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse :

Téléphone : _____

Email : _____

Catégorie choisie :

Traditionnelle
Originale
Enfant

Date(s) et heure(s) de la visite de la crèche :

	Date (entre le 29 novembre et le 6 janvier)	Horaire
Mercredi 18 h – 20 h		
Vendredi 18 h – 20 h		
Samedi 10 h -12 h		

à déposer au : 24, place de l'Eglise – 84440 Robion
droits d'inscription : 5 euros – chèque à l'ordre de
Association des amis de Don Savié